

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé du besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé du besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Clause du guide des CCUA (livraison)

ANNEXE A Énoncé des travaux pour ensemble gilet et camera intégrés pour chien

ANNEXE B Exigences techniques et de rendement

ANNEXE C Barème de prix

ANNEXE D Formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement relatif à la fluctuation du taux de change (si applicable)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé du besoin

Ensembles de gilet et camera intégrés pour chien. L'entrepreneur doit fournir les biens et services conformément aux exigences techniques ci-incluses aux annexes A et B.

2.1 Exigences de la livraison

Le contrat sera pour un (1) an avec quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an chaque comme options.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées **UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS** au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas de proposition directement à l'autorité contractante. Proposition par courriel n'est pas acceptée.

Réception des soumissions – TPSGC
11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, Noyeau 0A1
Gatineau, Québec, K1A 0S5
Tél.: 819-956-3366

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Steve Dumaresq (steve.dumaresq@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier et 2 copies électroniques sur CD/DVD)

Section II : Soumission financière, Attestations et Informations additionnelles (1 copie papier et 1 copie électronique sur CD/DVD)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE (2 copies papier et 2 copies électroniques sur CD/DVD)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE, ATTESTATIONS ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES (1 copie papier et 1 copie électronique sur CD/DVD)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

1.2 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5 avant l'octroi d'un contrat.

1.3 Informations additionnelles

1.3.1 Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) (Fournisseurs Canadiens)

<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/s-inscrire-comme-fournisseur>

Le numéro d'entreprise - approvisionnement est: _____.

Note: Pas obligatoire à la clôture de la demande de propositions, mais nécessaire préalable à l'attribution du contrat.

1.4 Livraison offerte

La livraison des douze (12) ensembles gilet et caméra intégrés est estimée pour : _____

1.5 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- Conformité aux exigences techniques présentés aux annexes A et B.
- Une copie de chaque liste de pièces de rechange sans les prix doit être inclus avec la soumission technique.

Le simple fait d'énoncer la conformité à une exigence est insuffisant. Le soumissionnaire doit présenter une proposition bien structurée, imprimée (non écrite à la main) qui comprend tous les documents descriptifs et techniques nécessaires, afin de démontrer clairement qu'il se conforme à tous les points présentés aux annexes A et B. Les réponses seront évaluées selon une base simple et rigoureuse de réussite ou d'échec. Les propositions qui ne répondent pas à tous les critères obligatoires seront jugées non recevables et seront rejetées d'emblée.

Renvoi à l'annexe B	Exigence
n/a	<p><u>Expertise et conception éprouvée</u></p> <p>L'ensemble gilet et caméra intégrés pour chien doit être une système commercial sur étagère ou militaire sur étagère utilisé par une force armée américaine, anglaise, canadienne ou néo-zélandaise (ABCA) et/ou une force policière civile. Au moins cinquante (50) de ces ensembles doivent avoir été vendus au cours des cinq (5) dernière années.</p>
2.1	<p><u>Ensemble gilet et caméra intégrés pour chien</u></p> <p>Chaque ensemble gilet et caméra intégrés pour chien doit comprendre les éléments précisés ci-après. Ces derniers doivent satisfaire aux exigences techniques et de rendement opérationnel établies dans les sections suivantes :</p> <p>(a) Un (1) gilet pour chien, compatible avec la caméra</p> <p>(b) Un (1) ensemble caméra et récepteur comprenant :</p> <p style="margin-left: 20px;">i. une (1) caméra et un (1) transmetteur sans fil transportés sur le gilet pour chien</p> <p style="margin-left: 20px;">ii. deux (2) récepteurs sans fil portatifs</p> <p>(c) Ensemble de cinq (5) pochettes compatibles avec le système MOLLE et destinées à recevoir les récepteurs</p> <p>(d) Lot de vingt (20) piles rechargeables</p> <p>(e) Un (1) chargeur de piles</p> <p>(f) Une (1) mallette de transport rigide</p>

2.2	<p><u>Exigences de rendement opérationnel</u></p> <p>L'ensemble gilet et caméra intégrés pour chien doit satisfaire aux exigences de rendement opérationnel précisées ci-dessous.</p> <p>(a) La caméra et les récepteurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. demeurer étanches au moins jusqu'à 1 mètre (3,3 pi) de profondeur pendant au moins une (1) heure; ii. utiliser le même type de pile amovible, remplaçable et rechargeable pour assurer le bon fonctionnement de la caméra et du récepteur pendant au moins quarante-cinq (45) minutes lorsque la pile est pleinement chargée; iii. fonctionner dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1, conformément à la norme MIL-STD-81OG, soit : <ul style="list-style-type: none"> a. à l'intérieur de la plage de températures -21 °C à +49 °C; b. en présence de pluie, de grésil, de grêle, de neige, de sable et de vent; c. dans divers types de terrains : jungle, montagne, forêt et désert; iv. utiliser un signal RF numérique encrypté pour communiquer selon les paramètres suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. au moins quatre (4) canaux sélectionnables par l'utilisateur; b. plage de fréquences utiles allant de 300 à 900 MHz; c. caractéristiques de la portée du signal : <ul style="list-style-type: none"> 1. ligne de vue non obstruée d'au moins 500 m (547 verges); 2. ligne de vue obstruée (épaisseur totale des murs d'au moins 2,4 m (8 pi) à une distance minimale de 60 m (200 pi). <p>(b) La caméra doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. être opérationnelle en cinq (5) secondes ou moins; ii. peser 0,9 kg (2 lb) ou moins, pile incluse. <p>(c) Le récepteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. être opérationnel en cinq (5) secondes ou moins; ii. peser 0,9 kg (2 lb) ou moins, pile incluse.
2.3.1	<p><u>Gilet pour chien</u></p> <p>Le gilet pour chien doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) être confectionné en toile synthétique de couleur havane; (b) être ajusté au chien; (c) être doté d'une fermeture à glissière à deux curseurs (élément [1] dans la figure 1) sur toute la longueur du flanc droit du chien pour permettre de l'enfiler et de la retirer; (d) être doté de deux (2) sangles et attaches à dégagement rapide fixées à l'arrière (éléments [2] dans les figures 1 et 2) pour retenir les pattes du chien durant la descente en rappel; (e) être doté de deux (2) bandes à boucles et à crochets auto-agrippant (de type Velcro^{MD}) de 10 cm (4 po) de long sur 9 cm (3,5 po) de large (dimensions nominales). La partie boucles est fixée de chaque côté du gilet au niveau ou à proximité des côtes de l'animal (éléments [3] dans les figures 1 et 2); (f) être doté d'un harnais de pistage intégral, conçu comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i. trois (3) sangles qui ceinturent le chien pour ajuster le gilet à l'animal (éléments [4] dans les figures 1 et 2);

Renvoi à l'annexe B	Exigence
	<ul style="list-style-type: none"> ii. trois (3) attaches à dégagement rapide de marque AustriAlpin Cobra^{MD} ou l'équivalent (éléments [5] dans la figure 1) servant à joindre les extrémités des sangles et présentant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. revêtement mat anodisé de couleur noire; b. résistance minimale à la rupture (RMR) de 18 kN dans la partie boucles (ceinture) selon la configuration des essais précisée dans la norme ANSI Z 359.1; (g) être doté d'une poignée (élément [6] dans les figures 1 et 2) conçue comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i. fixée sur le dessus du gilet (sur le dos du chien) dans le sens longitudinal; ii. repliable à plat sur le dos de l'animal; iii. munie d'une (1) boucle de fixation intégrale pour la descente en rappel placée au milieu de la poignée (élément [7] dans les figures 1 et 2); iv. deux (2) boucles renforcées en Kevlar placées de chaque côté de la poignée pour permettre à l'utilisateur de soulever et de déplacer le chien (éléments [8] dans les figures 1 et 2); v. ne pas interférer avec la caméra du système de surveillance; (h) être doté de deux (2) dispositifs d'attache du projecteur, placés comme suit sur le devant du gilet : <ul style="list-style-type: none"> i. un (1) dispositif sur le garrot du chien (le repli entre les omoplates) (élément [9A] dans la figure 2); ii. un (1) dispositif à l'avant de la poitrine du chien (élément [9B] dans la figure 2); (i) être doté de deux (2) anneaux en D situés à l'avant et à l'arrière du gilet (élément [10] dans la figure 2); (j) être doté d'une bande de tissu extensible (spandex ou l'équivalent) placée sur toute la longueur du côté droit du gilet pour en modifier légèrement la taille et y apporter de légers ajustements (élément [11] dans la figure 1); (k) être doté d'un système de fixation intégré de la caméra dans la partie supérieure du gilet (sur le dos du chien) à proximité de la poignée (élément [12] dans la figure 2).
2.3.2	<p><u>Caméra et transmetteur</u></p> <p>La caméra doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) être une unité intégrée renforcée présentant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. comprendre la caméra et le transmetteur, ainsi que les systèmes électroniques et d'alimentation; ii. se fixer sur le dessus du gilet pour chien au moyen d'un système d'attaches rapides permettant de l'installer et de la retirer en moins d'une (1) minute; iii. ne présenter aucune arrête ou protubérance aiguë ou acérée que le chien pourrait saisir dans sa gueule ou qui pourrait le blesser; iv. présenter les dimensions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. longueur maximale de 25 cm (10 po); b. largeur maximale de 10 cm (4 po);

Renvoi à l'annexe B	Exigence
	<p>(b) présenter les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. résolution minimale de six cents (600) lignes; ii. lentille à luminosité ultra-faible (au moins 0,003 lux); iii. éclairage infrarouge (IR) invisible à l'œil nu pour voir dans l'obscurité sans produire une lueur rouge; iv. basculement automatique jour/nuit (éclairage normal/infrarouge); v. témoin de faible puissance de la pile; and vi. fixée à un bras pivotant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> a. le bras est fixé sur le dessus du gilet pour chien à proximité de la poignée mais de façon à ne pas interférer avec celle-ci et la boucle de fixation intégrale pour la descente en rappel; b. le bras peut pivoter d'avant en arrière sur au moins 180 degrés; <p>(c) être dotée d'un transmetteur présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. signal NTSC numérique chiffré à 30 bits; ii. puissance de sortie RF minimale de deux (2) watts; iii. antenne repliable intégrée; iv. ports auxiliaires (au moins deux [2]) pour brancher les accessoires d'éclairage ou d'autres caméras.
2.3.3	<p><u>Récepteur</u></p> <p>Le récepteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) être doté d'un afficheur ACL haute résolution, étanche et renforcé, dont la diagonale minimale est de 10 cm (4 po); (b) être dotés des commandes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. réglage de la luminosité; ii. interrupteur marche/arrêt; iii. sélecteur de canaux; iv. activation des ports auxiliaire; (c) être doté d'un témoin de faible charge puissance de la pile; (d) présenter les dimensions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. longueur maximale de 25 cm (10 po); ii. largeur maximale de 10 cm (4 po); iii. épaisseur maximale de 5 cm (2 po); (e) être doté d'une antenne repliable intégrée; (f) pouvoir être tenu avec une main gantée (Nomex); (g) être doté d'un port de sortie vidéo auxiliaire (NTSC).

Renvoi à l'annexe B	Exigence
2.3.4	<p><u>Pochette compatible avec le système MOLLE</u></p> <p>Chaque pochette compatible avec le système MOLLE doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) utiliser le dispositif d'attache PALS du système MOLLE pour se fixer à la tenue de protection ou à la veste tactique de l'opérateur ou du maître-chien; (b) contenir et immobiliser le récepteur; (c) se rabattre vers le bas pour permettre de voir le récepteur sans les mains comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i. par l'opérateur ou le maître-chien qui le porte sur la poitrine; ii. par le commandant de l'unité lorsque l'opérateur ou le maître-chien le porte sur le dos.
2.3.5	<p><u>Piles rechargeables</u></p> <p>Les piles rechargeables doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) être au lithium-polymère, de 12 V c.c. et étanches; (b) être compatibles avec la caméra, le transmetteur et le récepteur; (c) être dotées d'un détrompeur qui permet de les insérer et de les retirer des appareils dans l'obscurité; (d) produire un clic audible qui confirme que le dispositif de verrouillage positif a fonctionné.
2.3.6	<p><u>Chargeur de piles</u></p> <p>Le chargeur de piles doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) charger simultanément au moins quatre (4) piles; (b) charger complètement les piles en quarante-cinq (45) minutes ou moins lorsqu'elles sont complètement déchargées; (c) fonctionner avec une alimentation de 110-220 V c.a., 50-60 Hz; (d) être doté d'un témoin de charge complète; (e) être doté de limiteurs de surcharge et de décharge; (f) être doté d'un disjoncteur de type de protection en cas de surtension.
2.3.7	<p><u>Mallette de transport rigide</u></p> <p>La mallette de transport doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) être rigide et étanche; (b) présenter un fini noir ou havane; (c) intégrer un mécanisme d'équilibrage de pression pour le transport aérien.

1.2 Évaluation financière

Conformité aux exigences d'établissement des prix présentés dans cette demande de propositions.

- Soumettre l'annexe C, Barème de prix;
- Soumettre une liste de pièces de rechange pour la période initiale d'un an ainsi que pour chaque année optionnelle;
- Chaque liste de pièces de rechange doit être dans le format présenté à l'annexe A ci-joint;
- Une copie de chaque liste de pièces de rechange avec les prix doit être inclus avec la soumission financière (Annexe C).

Si la disposition relative à la fluctuation du taux de change est demandée, le formulaire PWGSC-TPSGC 450 remplis doit être inclus avec l'annexe C.

La valeur totale de la soumission sera la somme de tous les articles présentés à l'annexe C.

1.3 Base de tarification

Le soumissionnaire doit donner des prix fermes en dollars canadiens, rendus droits acquittés DDP (destination), avec taxes en sus, s'il y a lieu. Frais de port à destination inclus. Tous les droits de douane et d'accise doivent être inclus.

1.4 Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable ayant le plus bas prix sur une base globale.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considérée comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

1.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements présentés dans le tableau (1.3.1) des caractéristiques environnementales générales ici-bas et sont exacts et complets. Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il répond et continuera de répondre, pendant la durée de tout contrat subséquent, à un minimum de quatre (4) des sept (7) critères d'environnement généraux présentés dans le tableau. Le tableau 1.3.1 n'est pas obligatoire à la fermeture de la demande de propositions mais exigé avant l'octroi du contrat.

1.3.1 Tableau d'attestation des caractéristiques environnementales générales

Pratiques écologiques au sein de l'organisation du fournisseur:	Cochez chaque critère respecté
L'organisation fait la promotion d'un environnement sans papier à l'aide de directives, procédures ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des opérations quotidiennes, à moins d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé pour les activités quotidiennes contient au moins 30 % matières recyclées et détient une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise de l'encre respectueuse de l'environnement et achète des cartouches recyclées ou des cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Les bacs de recyclage pour le papier, les journaux, les contenants en plastique et en aluminium sont offerts et vidés régulièrement, conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50 % de l'équipement du bureau détient une attestation écoénergétique.	
Elle possède une certification ISO 14001 ou a un système de gestion environnementale équivalent en place.	

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses aux annexes A et B.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des [Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2011-05-16

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est pour un (1) an, donc du _date_ au _date_ inclusivement, ce qui permet la livraison des douze (12) ensembles gilet et camera intégrés pour chien et la première année de soutien en service.

Période initiale d'un (1) an :

- Douze (12) ensembles gilet et camera intégrés.
La livraison des ensembles gilet et camera intégrés est prévue pour au plus tard le _date_.
- Soutien en service pour chaque ensemble gilet et camera intégré.
- Disponibilité des pièces de rechange (Liste 1) pour tous les ensembles gilet/camera, selon le cas.

4.2 OPTION - Ensembles gilet/camera additionnels et soutien en service supplémentaire

L'entrepreneur accorde au Canada les options irrévocables suivantes selon les mêmes conditions et les prix présentés au contrat. Les options, en tout ou en partie, ne peuvent être exercées que par l'autorité contractante avec une modification au contrat.

4.2.1 Option Année 1 (2^{ième} année du contrat) :

Du _date_ au _date_ inclusivement.

1. Continuation du soutien en service pour les douze (12) ensembles gilet/camera (année 2 du soutien).
2. Jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera supplémentaires.
3. Soutien en service pour chacun des six (6) ensembles de gilet/camera supplémentaires.
4. Disponibilité des pièces de rechange (Liste 2) pour tous les ensembles gilet/camera, selon le cas.

4.2.2 Option Année 2 (3^{ième} année du contrat) :

Du _date_ au _date_ inclusivement.

1. Continuation du soutien en service pour les douze (12) ensembles gilet/camera (année 3 du soutien).
2. Continuation du soutien en service pour jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera (année 2 du soutien).
3. Disponibilité des pièces de rechange (Liste 3) pour tous les ensembles gilet/camera, selon le cas.

4.2.3 Option Année 3 (4^{ième} année du contrat) :

Du _date_ au _date_ inclusivement.

1. Continuation du soutien en service pour les douze (12) ensembles gilet/camera (année 4 du soutien).
2. Continuation du soutien en service pour jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera (année 3 du soutien).
3. Disponibilité des pièces de rechange (Liste 4) pour tous les ensembles gilet/camera, selon le cas.

4.2.4 Option Année 4 (5^{ième} année du contrat) :

Du _date_ au _date_ inclusivement.

1. Continuation du soutien en service pour jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera (année 4 du soutien).
2. Disponibilité des pièces de rechange (Liste 5) pour tous les ensembles gilet/camera, selon le cas.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

Steve Dumaresq
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers, Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3487
Télécopieur : (819) 953-4944
Courriel : steve.dumaresq@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
 Titre : compléter à l'adjudication du contrat
 Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
 Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
 Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
 Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
 Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
 Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
 Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
 Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
 Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme, précisé dans le contrat, pour un coût total de \$ __(montant total proposé par le soumissionnaire moins les options et pièces de rechange, c.-à-d. Annexe C, articles C.1(1) et C.1(2))_. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Voir le barème de prix, annexe __, pour les détails

6.2 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2611C	Droits de douane – l'entrepreneur est l'importateur	2007-11-30
D0050C	Certificat d'utilisateur final	2007-05-25
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

6.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change (si applicable)

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

$$\text{Rajustement} = \text{montant en monnaie étrangère} \times \text{Qté} \times (i1 - iO) / iO$$

ou les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

iO taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i1 taux de change aux fins du rajustement (\$CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-a.-d. $[i1 - iO / iO]$).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada
 Division « HN », 7B3 Place du Portage, Phase III
 11 rue Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles convention;
- b) 2010A (2014-06-26) Conditions générales- biens (complexité moyenne);
- c) Annexe __, Énoncé des travaux;
- d) Annexe __, Exigences techniques et de rendement;
- e) Annexe __, Barème de prix;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _date_.

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2010-08-16

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: Rendu droits acquittés (DDP) (destination) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.2 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

ANNEXE A

**Énoncé des travaux pour ensemble gilet et camera intégrés pour chien
(voir ci-joint)**

ANNEXE B

**Exigences techniques et de rendement
(voir ci-joint)**

ANNEXE C

**Barème de prix
(voir page suivante)**

ANNEXE D

**Formulaire PWGSC-TPSGC 450
Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change
(si applicable)**

ANNEXE C
Barème de prix

Le soumissionnaire doit donner des prix fermes en dollars canadiens, rendus droits acquittés DDP (destination), taxes en sus, s'il y a lieu. Frais de port à destination inclus. Tous les droits de douane et d'accise doivent être inclus.

Si le soumissionnaire fait une demande de rajustement du taux de change, le formulaire PWGSC-TPSGC 450 doit être inclus avec cette annexe C.

C.1 Période initiale d'un (1) an:

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | Douze (12) ensembles gilet et camera intégrés | 12 x _____ \$ = _____ \$ |
| 2. | Soutien en service pour chaque ensemble gilet/camera | 12 x _____ \$ = _____ \$ |
| 3. | Liste (1) des pièces de rechange pour tous les ensembles gilet/camera
(Liste conformément à l'annexe A)
(Une liste <u>sans</u> les prix inclus avec la proposition technique) | (Une liste <u>avec</u> prix ci-jointe à l'annexe C) |

C.2 Option Année 1 (2^{ième} année du contrat):

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | Continuation du soutien en service pour les douze (12) ensembles gilet/camera (année 2 du soutien) | 12 x _____ \$ = _____ \$ |
| 2. | Jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera supplémentaires | 6 x _____ \$ = _____ \$ |
| 3. | Soutien en service pour chacun des six (6) ensembles de gilet/camera supplémentaires | 6 x _____ \$ = _____ \$ |
| 4. | Liste (2) des pièces de rechange pour tous les ensembles gilet/camera
(Liste conformément à l'annexe A)
(Une liste <u>sans</u> les prix inclus avec la proposition technique) | (Une liste <u>avec</u> prix ci-jointe à l'annexe C) |

C.3 Option Année 2 (3^{ième} année du contrat):

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | Continuation du soutien en service pour les douze (12) ensembles gilet/camera (année 3 du soutien) | 12 x _____ \$ = _____ \$ |
| 2. | Continuation du soutien en service pour jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera (année 2 du soutien) | 6 x _____ \$ = _____ \$ |
| 3. | Liste (3) des pièces de rechange pour tous les ensembles gilet/camera
(Liste conformément à l'annexe A)
(Une liste <u>sans</u> les prix inclus avec la proposition technique) | (Une liste <u>avec</u> prix ci-jointe à l'annexe C) |

C.4 Option Année 3 (4^{ième} année du contrat):

- | | | |
|----|--|--------------------------|
| 1. | Continuation du soutien en service pour les douze (12) ensembles gilet/camera (année 4 du soutien) | 12 x _____ \$ = _____ \$ |
| 2. | Continuation du soutien en service pour jusqu'à six (6) ensembles de gilet/camera (année 3 du soutien) | 6 x _____ \$ = _____ \$ |

3. Liste (4) des pièces de rechange pour tous les ensembles gilet/camera
(Liste conformément à l'annexe A)
(Une liste sans les prix inclus avec la proposition technique)

(Une liste avec prix ci-jointe à l'annexe C)

C.5 Option Année 4 (5^{ième} année du contrat):

1. Continuation du soutien en service pour jusqu'a six (6) ensembles de gilet/camera (année 4 du soutien)

6 x _____ \$ = _____ \$

2. Liste (5) des pièces de rechange pour tous les ensembles gilet/camera
(Liste conformément à l'annexe A)
(Une liste sans les prix inclus avec la proposition technique)

(Une liste avec prix ci-jointe à l'annexe C)

PRIX EVALUE TOTAL DE LA SOUMISSION (Somme des articles ci-haut):

_____ \$